

1925

V I L L E   D E   H A L

---

Rapport fait par le Collège des Bourgmestre et Echevins au  
Conseil communal, avant l'examen du budget de 1924, en vertu de  
l'article 70 de la loi communale.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la situation et l'  
administration des affaires de la Ville pendant l'exercice 1922-1923.

E T A T - C I V I L   E T   P O P U L A T I O N .

---

Tous les actes de l'état-civil sont rédigés dans celle de nos langues  
nationales employée ou choisie par les intéressés.

Le nombre des mariages s'est élevé :

En 1922 à 167 ;

En 1923 à 174 ; 143 actes de mariage ont été rédigés en flamand; 31  
en français. La même année, 263 déclarations de naissance ont été faites  
et actées en flamand; 47 en français; 7 enfants hallois sont nés hors du  
territoire de la Ville.

		1922.			1923.			
		H.	F.	Total	H.	F.	Total	
ENTREES	Naissances	172	165	337	161	156	317	
	Inscriptions	343	375	718	478	452	930	
	Ensemble	515	540	1055	639	608	1247	
<hr/>								
SORTIES	Décès	93	87		99	78		
	Radiations	398	412		397	414		
	Ensemble	491	499	990	496	492	988	
<hr/>								
Excédent des entrées				65				259.
Population au 31 décembre de l'année précédente				15645				15710
Population au 31 décembre 1922				15710				
Population au 31 décembre 1923								15969

Nous croyons intéressant de reproduire ici un tableau du mouvement  
de la population pendant les années 1913 à 1923, attendu que le dernier  
rapport publié est celui de 1913.

	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923
Mariages	106	71	65	68	70	112	201	201	175	167	174
Naissances	411	373	302	223	232	185	273	343	358	337	317
Inscriptions	731	476	405	366	388	436	1211	811	652	718	930
<b>Total</b>	<b>1142</b>	<b>849</b>	<b>707</b>	<b>589</b>	<b>620</b>	<b>621</b>	<b>1484</b>	<b>1154</b>	<b>1010</b>	<b>1055</b>	<b>1247</b>
Décès	200	204	157	197	232	345	211	191	202	180	177
Radiations	765	542	503	435	535	506	1018	919	542	810	811
<b>Total</b>	<b>965</b>	<b>746</b>	<b>660</b>	<b>630</b>	<b>767</b>	<b>851</b>	<b>1229</b>	<b>1110</b>	<b>744</b>	<b>990</b>	<b>988</b>
Excéd. des entrées	177	103	47				255	44	266	65	259
Excéd. des sorties				41	147	230					
Popul. au 31-12 pré cédant.	15169	15346	15449	15496	15455	15308	15078	15333	15379	15645	15710
id. de l'année	15346	15449	15496	15455	15308	15078	15333	15377	15645	15710	15969

La population fin 1920 est indiquée dans la colonne de 1920 d'après les registres de la population, et dans celle de 1921 d'après le recensement décennal.

Le Mémorial Administratif donne le nombre de 15360 pour la population relevée au recensement de 1920, tandis que la statistique établie à Hal indique 15379.

Ajoutons que Hal comptait:

Au 1 janvier 1820 . . . . .	5154	habitants
id. 1825 . . . . .	5202	id.
id. 1830 . . . . .	5863	id.
id. 1835 . . . . .	6074	id.
id. 1840 . . . . .	6399	id.
15 octobre 1846 (1er recensement) . . . . .	7167	id.
31 décembre 1856 (2 id. ) . . . . .	7529	id.
id. 1860 (3 id. ) . . . . .	7677	id.
id. 1870 (4 id. ) . . . . .	7911	id.
id. 1880 (5 id. ) . . . . .	9494	id.
id. 1890 (6 id. ) . . . . .	10441	id.
id. 1900 (7 id. ) . . . . .	12615	id.
id. 1910 (8 id. ) . . . . .	14780	id.
id. 1920 (9 id. ) . . . . .	15360	id.

TRAVAUX PUBLICS.

Les travaux projetés à l'école communale pour filles rue du Meiboom ont été exécutés.

Les améliorations aux bâtiments de l'école communale de Breedhout et les travaux d'agrandissement de l'école communale d'Esschenbeek seront mis en adjudication aussitôt que les plans et devis nous reviendront approuvés.

Nous nous proposons d'effectuer des travaux de peinture à plusieurs écoles du centre. Les lambris des écoles de la place des Lions et du Meiboom ont été cimentés.

Le matériel didactique sera considérablement augmenté dès que les subsides demandés auront été promis par les autorités supérieures.

La justice de paix a été installée dans l'ancienne propriété de la Sté. Distilleire et Sucrieries Réunies.

Notre projet d'y établir l'école communale de dessin (école des Arts et métiers) et l'école libre industrielle a dû être abandonné; les professeurs de chacune de ces écoles s'étaient d'abord montrés favorables au projet; mais après examen, ils ont déclaré que ces locaux ne pouvaient leur convenir.

C'est ce qui nous amène à proposer au Conseil de transférer dans cet immeuble l'école de musique, qui occupe actuellement une partie des bâtiments scolaires de la Place des Lions et l'habitation de l'instituteur en chef. Ces derniers locaux seraient mis à la disposition de l'école communale de dessin, ce qui permettrait de laisser à l'école moyenne de l'Etat l'usage exclusif des classes où se donne actuellement l'enseignement du dessin.

Nous proposons également de transférer dans l'ancienne propriété de la société précitée, la bibliothèque populaire. Une salle de lecture pourrait y être aménagée.

Enfin des locaux pourraient être réservés dans le même bâtiment au Conseil de prud'hommes.

Il y aura lieu d'intervenir dans la construction d'un mur mitoyen entre le parc dépendant de cette propriété et les immeubles contigus.

Nous proposons d'abaisser la plus grande partie de la muraille qui longe le rempart des Arches, de surmonter la partie restante d'une clôture métallique et d'établir une grille d'entrée à l'extrémité de la propriété.

Nous attendons avec impatience l'approbation des plans et devis dressés par Mr. l'ingénieur Debbaux, pour l'extension de la distribution d'eau et la construction d'égouts dans la cité-jardin et dans les rues avoisinantes. Aussitôt cette approbation obtenue, ces travaux seront mis en adjudication.

Le réseau d'électricité s'étend à présent jusque dans les hameaux. Les demandes de raccordements deviennent de plus en plus nombreuses. L'augmentation incessante et rapide du nombre des moteurs électriques témoigne de l'utilité de ce nouveau service.

Par suite de l'application de l'article 7 de la loi du 11 octobre 1919, les frais de l'éclairage public pèsent lourdement sur les finances communales. Nous étudions la question dans l'espoir de trouver une solution qui allège considérablement cette charge.

Deux quartiers de la Ville appellent particulièrement l'attention du Conseil communal:

1) Le quartier Saint-Roch, où vient d'être établie la cité-jardin, où un ensemble de rues nouvelles sont à créer d'après un plan dressé par Mr. Knauer, architecte-urbaniste et approuvé par l'arrêté royal du 28 mai 1923 et où la construction d'une nouvelle église s'impose pour une paroisse de quatre mille habitants;

2) Les abords du canal de Charleroi. Les travaux de mise à grande section du canal sont menés vigoureusement. Il y a lieu pour l'administration communale de prendre en temps utile les mesures nécessaires pour ménager l'accès aux quais de la voie navigable et à la gare aux marchandises du chemin de fer de l'Etat. A la demande du Collège échevinal, une commission a été instituée par la députation permanente du Conseil provincial, à l'effet d'étudier les dispositions à prendre en vue de la meilleure utilisation à réaliser pour la région de Hal, des dépendances du Canal de Charleroi à Bruxelles.

Mr. l'ingénieur Debbaux a été chargé de dresser un avant-projet.

Le pavage des rues de Paris, soeur Bernarda, de la Poste, des Récollets a été relevé et en partie renouvelé.

Il en a été de même des chemins de grande communication N° VII (chaussée de Lonnick), CXXXIX (rue Vanden Peereboom) et CCXVI (chaussée de Vlesembeke).

Le chemin n° 4 de l'atlas ou Brusselbaan a été classé sous le N° CCCLXXXIII parmi les chemins vicinaux de grande communication. Il relie le hameau de Breedhout au lieu dit Mechelsgat, où il est prolongé par un autre chemin de grande communication sous Leeuw-Saint-Pierre, la Galgestraat. Les plans d'amélioration de la Brusselbaan sont approuvés et nous comptons mettre prochainement en adjudication ce beau travail, qui jouira des subsides de l'Etat et de la Province.

Quant aux chemins vicinaux, (dont l'entretien incombe à la Ville seule), la situation créée par la guerre et l'après-guerre n'a pas permis d'y apporter tout le soin désirable. Quoique la situation financière soit loin d'être devenue normale, il n'est plus possible de retarder la mise en état de certains chemins, à peine d'y provoquer des dégâts qui entraîneraient, dans un avenir rapproché, des frais considérables. C'est pourquoi nous avons fait exécuter des terrassements et le curage des fossés au Halleweg, à la Haagstraat (Wolvendries-Elbeek) et ailleurs. Nous avons inscrit au projet de budget la somme nécessaire pour nous permettre d'effectuer les travaux de voirie les plus urgents.

#### P E R S O N N E L.

Malgré la situation financière toujours inquiétante, la cherté persistante de la vie, qui semble avoir atteint son point culminant, nous amène à vous proposer diverses mesures en faveur du personnel employé et ouvrier de la ville: une amélioration du barème des traitements des employés et des agents de police, une indemnité à caractère familial pour l'année 1924, un nouveau règlement concernant les pensions et un relèvement des salaires. Les sommes nécessaires à l'exécution de ces mesures figurent au projet de budget.

#### SITUATION FINANCIERE.

Nous nous sommes longuement étendus sur ce point dans notre rapport de l'an dernier. Nous ne pouvons que nous référer à ce que nous disions alors.

La rentrée des contributions se fait plus rapidement, mais on n'entrevoit pas encore le moment où elles pourront se percevoir normalement. Les déclarations que les contribuables auraient dû remplir pendant le premier trimestre de 1923, ne leur ont été demandées qu'au début de 1924 et l'on se demande quand l'administration des Finances fera distribuer les feuilles pour les déclarations de 1924. Il en résulte que la part des communes dans les impôts cédulaires ne leur est remise que par acomptes et avec de grands retards; de là un double inconvénient: les impôts d'une même année chevauchent sur plusieurs exercices et les administrations communales ignorent quelles sommes elles peuvent raisonnablement inscrire de ce chef à leur budget. Les mêmes inconvénients résultent des lenteurs mises à l'approbation des règlements-taxes votés par les conseil communaux.

Quoi qu'il en soit, nous avons cru pouvoir prévoir au paragraphe relatif aux impositions :

Pour la part légale de la Ville dans certains impôts de l'Etat, fr.	215920,00
Pour centimes additionnels communaux . . . . .	248820,00
Pour taxes communales approuvées . . . . .	228960,00
Pour impositions diverses arriérées . . . . .	215000,00
Pour les taxes votées en séance du 20 mars et autres non encore approuvées . . . . .	380576,08
Ajoutez-y les prévisions du chef des taxes perçues à l'abattoir . . . . .	16700,00
Les droits de place et de pesage perçus aux marchés, ainsi qu'aux foires . . . . .	55125,00
Et les redevances pour l'usage de l'eau de la Ville . . . . .	50000,00
Et vous obtiendrez le coquet total de fr.	1411101,08

Pour juger de la distance qui nous sépare de la situation d'avant-guerre, disons que toutes ces recettes réunies se sont élevées, en 1912, à fr. 106.472,71.

En 1890, elles n'étaient que de fr. 49.216, 17.

D'après un document intéressant conservé aux archives de la Ville, (Rapport sur les octrois communaux, par M. Nothomb, Ministre de l'Intérieur, Brux. 1845, deux forts volumes in 4° de 692 et 754 pp. plus de volumineuses annexes), les comptes de la ville de Hal se résumaient comme suit pour les années

	1820		1830		1840		1843	
<u>RECETTES ORDINAIRES.</u>								
Rentes sur l'Etat et sur particuliers	1944	80	1699	79	1024	45	1332	54
Produit des immeubles	1233	86	2782	10	3512	24	3114	18
Centimes additionnels	1551	23	2638	84	2661	83	2644	00
Droits d'octroi	4009	98	.....	..	.....	..	3800	00
Taxe sur les chiens	.....	..	342	86	547	08	477	97
Droits de pesage	.....	..	5100	53	5450	00	5800	00
Foires et marchés	2439	99	3873	01	5100	00	5750	00
Cotisation personnelle	.....	..	.....	..	.....	..	3000	00
Autres recettes ordinaires	211	64	351	85	276	48	824	03
Total	11391	50	16788	98	18572	08	26742	72
<u>DEPENSES ORDINAIRES OBLIGATOIRES.</u>								
Frais d'administration	6599	81	6497	48	5946	10	8564	57
Entretien des bâtiments et contributions	420	02	571	92	2194	43	6090	14
Au bureau de bienfaisance	.....	..	.....	..	897	09	.....	..
Aux dépôts de mendicité	199	61	74	07	.....	..	800	00
Milice	.....	..	5232	16	30	00	62	00
Instruction publique	719	57	952	38	1231	29	2941	00
Cultes	.....	..	211	64	.....	..	.....	..
Voirie	411	28	774	59	1005	94	2170	00
Cours d'eau	.....	..	53	59	52	00	1920	00
Police et service d'incendie	1233	83	2789	49	3639	09	.....	..
Eclairage des rues	1197	54	1226	83	1947	21	4557	50
<u>FACULTATIVES.</u>								
Beaux Arts	.....	..	.....	..	.....	..	1150	00
Autres dépenses ordinaires	74	07	608	34	1144	32	128	61
Total	10855	73	18992	51	18087	47	28383	82
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES.</u>								
Excédent de comptes	921	39	5614	28	.....	..	3682	71
Emprunt	.....	..	.....	..	.....	..	4000	00
Autres recettes	.....	..	.....	..	.....	..	1163	63
Total	921	39	5614	28	.....	..	8846	34
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES.</u>								
Amortissement à l'emprunt	.....	..	.....	..	.....	..	2445	00
Travaux publics	.....	..	.....	..	1543	00	2397	08
Autres dépenses	1312	85	423	28	1316	18	678	63
Total	1312	85	423	28	2859	18	5520	71
Excédent	144	31	2987	47	.....	..	1684	53
Déficit	.....	..	.....	..	2374	57	.....	..

Ces chiffres permettent de juger des progrès considérables accomplis depuis un siècle. La population a triplé. Les services publics absorbent, au compte ordinaire, dix-huit fois le montant qu'ils exigeaient il y a un siècle.

Quoique la situation financière actuelle soit loin d'être bonne, nous avons le ferme espoir de la voir s'améliorer sensiblement dans un avenir prochain, grâce aux travaux de la commission parlementaire chargée de l'étude des finances provinciales et communales, grâce aussi aux efforts fiscaux faits par le Conseil communal, à la rentrée régulière des impositions, et à la baisse du prix de toutes choses correspondant à la hausse de notre franc. Espérons que le mouvement qui s'est dessiné dans ces derniers temps en faveur de notre monnaie s'accroîtra progressivement. Si cet espoir se réalise, les finances communales s'assainiront automatiquement.

Il n'y aura pas moyen de réaliser les travaux publics prévus au projet de budget sans recourir à un nouvel emprunt. Pourtant ces travaux sont urgents; partant l'emprunt est nécessaire.

Nous regrettons toutefois de devoir y recourir, à cause de l'énorme progression des charges de la dette communale. Ces charges sont de près de 9 fois celles de 1913 (exactement 8.85 fois). Ce coefficient est à Bruxelles de 2; à Ixelles, de 4; à Saint-Gilles, de 3; à Anderlecht, de 7; à Molenbeek-Saint-Jean, de 6 1/2; à Etterbeek également de 6 1/2.

Si nous comparons le montant des dépenses ordinaires d'avant-guerre à celles de 1921 et de 1922, sans tenir compte des intérêts et annuités des dettes communales (matière incompressible) et eu égard au fait que les comptes scolaires sont, depuis 1922, incorporés au compte communal, nous constatons qu'elles ont atteint en

1912	1921	1922
fr. 211.704,30	933.639,90	1.030.115,56
	moins de 4 1/2 fois	moins de 5 fois
Cette progression est pour les communes suivantes :		
Ixelles	4 fois	5 fois
Molenbeek St. Jean	4 3/4	5 1/2
Schaerbeek	5 1/2	6 1/2
Saint-Gilles	8	8 1/2

Puissions-nous voir le jour où la Ville pourra, comme avant la guerre, se passer d'emprunts, sauf pour des travaux productifs, et jouir de ressources annuelles suffisantes, non seulement pour satisfaire aux besoins du budget ordinaire, mais encore pour effectuer chaque année quelques travaux d'utilité publique.

Jusqu'à ce que ce but soit atteint, l'assainissement de nos finances doit être la première préoccupation de notre administration.

-----  
 -----  
 -----  
 -----